



avocat partie adverse non intègre

Par **emmaelle**, le **05/04/2013** à **13:24**

Je loue une petite partie d'une maison dans une grande propriété. Il y a plusieurs locataires mais je suis la seule à avoir un bail mixte non meublé 3x6x9. Le propriétaire n'a pas souhaité mentionner les charges sur le bail. Je ne comprenais pas comment les charges se payent sur justificatifs conso réelle. J'ai fini par accepter, j'ai réclamé pendant 3 ans décompte de charges et justificatifs en vain pendant que je réglais des acomptes sur charges. Aucune provision n'est mentionnée sur le bail. Mon logement n'est pas indépendant. Finalement j'ai compris qu'elle encaissait les charges comme un loyer. Je prends un avocat qui lui envoie mise en demeure. Suis opérée et hospitalisée son avocat en profite pour m'assigner pour troubles de jouissances. "j'épie les voisins nus sous leurs douches". Propriétaire et son conseil familles de notables nombreux liens de pouvoirs et d'influence. Obtiens envers et contre coup gain de cause avec délibéré ubuesque. Je fais appel. Il contre attaque avec un congé pour reprise pour que la proprio y habite personnellement, loue le mas par manque de ressources pour entretenir la propriété. Dans cette procédure il n'y a plus de locataire même les revenus de mon bail n'y figurent pas. A l'évidence il y a deux justices. L'avocat écrit, donc laisse des traces de tout et son contraire, va jusqu'à me diffamer auprès d'une administration. A quelle instance parallèle puis-je m'adresser pour porter contre cet avocat véreux, faire éclater la réalité des faits. Toutes les preuves ne suffiront pas si je n'y mets pas du tiers et du tiers qui a le pouvoir de contrôler. Suis partante pour être membre de l'association et apporter ma contribution.